



# Assemblée générale

Distr. limitée  
18 février 2021  
Français  
Original : anglais

## Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

16-24 février 2021

### Projet de rapport

*Rapporteuse* : M<sup>me</sup> Sarah Weiss Ma'udi (Israël)

## II. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

### E. Examen de la nouvelle version révisée du document de travail présenté par le Ghana sur le renforcement des relations et de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les accords ou organismes régionaux dans le domaine du règlement pacifique des différends

1. La nouvelle version révisée du document de travail présentée par le Ghana à la session de 2019 du Comité spécial (A/74/33, annexe II) a été évoquée lors de l'échange de vues général qui a eu lieu aux 297<sup>e</sup> et 298<sup>e</sup> séances du Comité spécial, le 16 février, et examinée à la 2<sup>e</sup> séance du Groupe de travail plénier, le 17 février.

2. La délégation auteure a rappelé que la nouvelle version révisée du document de travail proposait des directives générales visant à améliorer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organes régionaux. Dans le document, la délégation auteure a reconnu le rôle premier que jouait le Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte, mais elle a souligné aussi le rôle complémentaire des accords et organismes régionaux dans la promotion de la sécurité collective à l'échelle mondiale. La délégation auteure a estimé que, pour être plus efficace, la coopération devrait être fondée sur des accords de coopération clairement libellés, assortis de mécanismes permettant un contrôle et une évaluation périodiques. Elle a également envisagé un rôle plus important pour les milieux universitaires, les organismes de recherche, la société civile et les jeunes dans les activités de diplomatie préventive et de consolidation de la paix au moyen de partenariats coordonnés avec les organismes et mécanismes régionaux. Elle a remercié toutes les délégations qui ont contribué à renforcer l'utilité des directives proposées et a pris dûment note des suggestions constructives de certaines délégations tendant à éviter de faire double emploi avec les travaux du Conseil de sécurité. Elle a signalé qu'en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le groupe de travail créé par le Ministère des affaires étrangères du pays n'avait pas pu revoir



le document. Elle s'est déclarée résolue à continuer de collaborer étroitement avec toutes les délégations pour réunir d'autres suggestions sur la proposition figurant dans le document, avant que celle-ci ne soit de nouveau examinée à la session de 2022 du Comité spécial.

3. Plusieurs délégations ont exprimé leur soutien aux efforts faits pour établir la nouvelle version révisée du document de travail. Certaines ont estimé que la proposition contribuerait à combler des lacunes dans le travail de l'Organisation des Nations Unies en matière de coordination avec les organismes et mécanismes régionaux, compte tenu du mandat de ceux-ci. Des délégations ont réaffirmé qu'il faudrait limiter la portée de la proposition de manière à cibler certaines lacunes et veiller à ce que les travaux du Comité spécial sur la proposition ne fassent pas double emploi avec ceux entrepris par d'autres instances, en particulier pour ce qui est du financement des opérations de maintien de la paix. La description donnée dans la proposition du rôle des organismes régionaux dans le règlement pacifique des différends internationaux a été jugée intéressante.

4. Il a été demandé une nouvelle fois à la délégation auteure de clarifier certains détails concernant le fondement juridique du cadre définissant les responsabilités de l'Organisation des Nations Unies et des organismes et mécanismes régionaux, l'utilité réelle des accords de partenariat, notamment leur financement, et le terme « interventions » employé dans la proposition.

---